



COB MONTAGNE NOIRE



Liste des communes

BROUSSES-ET-VILLARET
CAUDEBRONDE
CUXAC-CABARDÈS
FONTIERS-CABARDÈS
FOURNES-CABARDÈS
FRAISSE-CABARDÈS
LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE
LACOMBE
LAPRADE
LASTOURS
LES ILHES
LES MARTYS
LIMOISIS
MAS-CABARDÈS
MIRAVAL-CABARDÈS
PRADELLES-CABARDÈS
ROQUEFÈRE
SAINT-DENIS
SAISSAC
SALLELÈS-CABARDÈS
SALSIGNE
TOURETTE-CABARDÈS
TRASSANEL
VILLANIÈRE
VILLARDONNEL

Accueil du Public

Brigade de SAISSAC

2 demi journées par semaine

- Lundi 14H00-19H00

- Mardi 14H00-19H00

☎ 04 68 24 40 17

Brigade de CUXAC-CABARDES

2 demi-journées par semaine

- Mercredi 14H00-19H00

- Vendredi 14H00-19H00

☎ 04 68 26 50 17

Commune de MAS-CABARDES

(local agence postale communale

14 avenue du Moulin de Salles)

1 demi-journée par semaine

- Jeudi 14H00-18H00

☎ 04 68 10 67 63

En cas d'appel à l'interphone de la Brigade hors des plages d'accueil du public, la patrouille la plus proche pourra rejoindre l'unité pour répondre aux besoins de la victime en fonction de l'urgence.

Numéro d'urgence : 17 ou 112

Fonctionnement

En cas d'appel téléphonique hors des heures ouvrables (08h00-18h00), et selon la nature de la problématique, le centre opérationnel traitera l'appel ou le transmettra vers la patrouille de la Brigade locale la plus proche.

En cas d'événement appelant une intervention rapide de la gendarmerie (agression physique, accident corporel de la circulation routière...) la patrouille la plus proche est engagée par le centre opérationnel, sans considération de la zone de compétence territoriale dans l'attente d'une relève par la COB Montagne Noire

Sur appel à la brigade, un service de proximité à domicile pourra être monté au profit de certains administrés (notamment à mobilité réduite) au regard de l'isolement de certaines communes.

Groupement de gendarmerie départementale
de l'Aude
81, Avenue Henri Goût
11000 CARCASSONNE

tph : 04.68.11.50.00



CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES



Le fonctionnement de la COB Conques-sur-Orbiel a entraîné une aspiration progressive des gendarmes des brigades de Saissac, Cuxac-Cabardès et Mas-Cabardès vers la zone périurbaine.

L'objectif visé par cette réorganisation est de sanctuariser les gendarmes de la Montagne Noire sur cette seule zone de compétence. Elle passe par la fermeture de la brigade de Mas-Cabardès, afin de limiter la dispersion des gendarmes et l'incapacité à former des patrouilles autonomes d'une brigade à l'autre.

La COB Montagne Noire est donc constituée de deux brigades de gendarmerie sises sur les communes de Saissac et Cuxac-Cabardès.

L'effectif total de cette nouvelle unité s'élève à 11 militaires de la gendarmerie, qui sont en mesure d'assurer toutes les missions d'ordre public et de protection des personnes et des biens sur leur ressort territorial.

Les 11 militaires, répartis de manière pérenne entre 8 sous-officiers de gendarmerie et 3 gendarmes adjoints volontaires, sont sanctuarisés tout au long de l'année sur la COB Montagne Noire et ne participeront pas au renfort du littoral dans le cadre du dispositif estival.